

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le Pouvoir Adjudicateur : I.N.S.A.

I.N.S.A.
Pôle Marchés
135 Avenue de Ranguetil
31077 TOULOUSE CEDEX 4

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

MARCHE N°2026-002 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN FERMENTEUR ET D'UNE CENTRIFUGEUSE TUBULAIRE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

4 Mai 2026 à 12h00











IMPORTANT : SEULS LES DEPOTS DEMATERIALISES SONT AUTORISES

Codes NACRES : NC.41 : Culture cellulaire : fermenteurs et bioréacteurs
NB.81 : Centrifugation : centrifugeuse et ultracentrifugeuse

Organisme de publicité : PLACE et JOUE

Service instructeur : CRITT Bio-Industries

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Fournitures</p> <p><u>Objet</u> : Fourniture et installation d'un fermenteur de 50L grade pharma et d'une centrifugeuse tubulaire / cylindrique / verticale.</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>INSA TOULOUSE 135 avenue de Ranguel 31077 TOULOUSE CEDEX 4</p>
	<p>Marché passé procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.</p>
	<p>Le marché est alloti.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>www.marches-publics.gouv.fr</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>Aucune variante exigée n'est prévue.</p> <p>Une variante autorisée est prévue par l'Acheteur</p>
	<p>La consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle facultative.</p> <p>La consultation comporte une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles obligatoires.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 38540000-2 : Machines et appareils d'essai et de mesure</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ACHETEUR.....	4
1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur	4
1.2. Type d'acheteur public	4
ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
2.1. Objet de la consultation	4
2.2. Codes CPV	4
2.3. Durée	4
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	5
4.1. Procédure de passation.....	5
4.2. Allotissement	5
4.3. Négociation.....	5
4.4. Renseignements complémentaires	5
ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE	5
5.1. Dossier de candidature.....	5
5.2. Sous-traitance	6
5.3. Groupements d'opérateurs économiques	6
ARTICLE 6 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE	7
6.1. Présentation du dossier d'offre.....	7
6.2. Variantes.....	7
6.3. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	7
6.4. Délai de validité	8
ARTICLE 7 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	9
ARTICLE 8 - MODALITÉS DE REMISE DES PLIS	10
ARTICLE 9 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ	11
ARTICLE 10 - LITIGES ET DIFFÉRENDS.....	11

Article 1 - Acheteur

1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur

I.N.S.A. de Toulouse
135 Avenue de Ranguel
31077 TOULOUSE CEDEX 4
Télécopie : 05 61 55 95 00
Site internet : <http://www.insa-toulouse.fr>

1.2. Type d'acheteur public

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Article 2 - Dispositions générales

2.1. Objet de la consultation

Objet : Le présent marché a pour objet l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un fermenteur de 50L grade pharma et d'une centrifugeuse tubulaire / cylindrique / verticale.

La formation de base du personnel pour l'utilisation et la maintenance de 1^{er} niveau de ces matériels est compris dans l'achat des équipements.

Lieu d'exécution : INSA TOULOUSE, CRITT Bio-Industries, Bâtiment 42, 135 avenue de Ranguel, 31077 TOULOUSE CEDEX 4.

Ce marché est pour le compte du CRITT Bio-Industries (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie, expert en biotechnologies industrielles et techniques séparatives).

2.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 38540000-2 - Machines et appareils d'essai et de mesure

2.3. Durée

Le marché ne devient définitif qu'après notification au Titulaire. Il court à compter de la notification jusqu'à la fin du délai de garantie du matériel.

Le titulaire livre, installe et met en service les équipements dans les délais fixés dans l'acte d'engagement à compter de la notification. Toutefois, une durée maximum de douze (12) mois devra être respectée pour le fermenteur de 50L grade pharma.

En cas de non-respect du délai annoncé dans l'acte d'engagement, des pénalités de retard seront appliquées.

Compte tenu du fonctionnement de l'INSA, le(les) jour(s) précis de la livraison est (sont) déterminé(s) d'un commun accord entre le Titulaire et les correspondants du CRITT Bio-Industries.

Article 3 - Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- L'Acte d'engagement (AE) pour chacun des lots, pré-rempli à compléter, et leur annexe ;
- Le Cahier des clauses particulières (CCP) pour chacun des lots ;
- Les formulaires DC1 et DC2, pré-rempli à compléter.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

Article 4 - Conditions de la consultation

4.1. Procédure de passation

Appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

4.2. Allotissement

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'allotir le marché :

- **Lot n° 1** : Fourniture et installation d'un fermenteur de 50L grade pharma ;
- **Lot n° 2** : Fourniture et installation d'une centrifugeuse tubulaire / cylindrique / verticale.

4.3. Négociation

La négociation est interdite en appel d'offres ouvert. Cependant des précisions peuvent être demandés aux soumissionnaires.

4.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :

www.marches-publics.gouv.fr

Article 5 - Présentation de la candidature

5.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat (imprimé DC2) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
2	Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le maître d'ouvrage peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Liste des pièces justificatives que la société retenue sera tenue de produire dans sa candidature :

- L'attestation de régularité fiscale ;
- L'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts ;
- Les attestations de régularité sociale et de vigilance ;
- L'assurance responsabilité civile et professionnelle.

5.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

5.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint d'entreprises, l'acheteur exige que le mandataire du groupement soit solidaire.

Article 6 - Présentation de l'offre

6.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement du lot concerné Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	Le relevé d'identité bancaire
3	L'offre financière du lot concerné : devis détaillés pour l'offre de base et les prestations supplémentaires éventuelles (PSE)
4	Un mémoire technique du lot concerné détaillant de manière précise le matériel proposé (fiches techniques, performances et évolution techniques de l'équipement, le SAV, la garantie et les considérations environnementales indiqués à l'article 7 du RC, etc...) et également y joindre les devis complémentaires indiqués dans l'article 17 du CCP (Maintenance et service après-vente)

6.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Une variante facultative est prévue par l'acheteur pour le lot n° 1 : Le débitmètre gaz capable de fonctionner avec l'air et un autre gaz

En cas de présentation d'une seule offre avec la variante, l'offre avec la variante sera prise en compte.

En cas de présentation de deux offres, l'offre de base et l'offre avec la variante, les deux offres seront prises en compte lors de la notation.

6.3. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

6.3.1. PSE du lot n° 1

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière :

- **PSE obligatoire n° 1** : Une extension de garantie de douze (12) mois après la durée de la garantie constructeur initiale devra être proposée. Le contenu de l'extension de garantie doit être à l'identique de la garantie constructeur initiale.

L'acheteur choisit de retenir ou non cette prestation supplémentaire éventuelle obligatoire lors de la signature du contrat. S'il décide de la retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base/variante et de la prestation supplémentaire éventuelle obligatoire retenue.

Les soumissionnaires ne sont pas obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle (PSE) facultative :

- **PSE facultative n° 1** : Connexions de réserve pour ajout futur d'instrumentation et/ou d'actionneurs.
- **PSE facultative n° 2** : Système de levage automatique du couvercle
- **PSE facultative n° 3** : Documents additionnels APZ, FDA, RA 0,8
- **PSE facultative n° 4** : Certificats matériaux
- **PSE facultative n° 5** : Certification et cahier de soudure

6.3.2. PSE du lot n° 2

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière :

- **PSE obligatoire n° 1** : Une extension de garantie de douze (12) mois après la durée de la garantie constructeur initiale devra être proposée. Le contenu de l'extension de garantie doit être à l'identique de la garantie constructeur initiale.
- **PSE obligatoire n° 2** : Rack de montage / Mounting rack
- **PSE obligatoire n° 3** : Support de fond de bol / Cylinder bottom holder
- **PSE obligatoire n° 4** : Kit de pièces détachées indispensables / Essential spare Part Kit for lifting out the cylinder
- **PSE obligatoire n° 5** : FAT
- **PSE obligatoire n° 6** : SAT

L'acheteur choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S'il décide de la retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base/variante et des prestations supplémentaires éventuelles obligatoires retenues.

Les soumissionnaires ne sont pas obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle (PSE) facultative :

- **PSE facultative n° 1** : Documents additionnels APZ, FDA, RA 0,8 / Additional validation documents APZ, FDA, RA 0,8
- **PSE facultative n° 2** : Certificats matériaux / Material certificates
- **PSE facultative n° 3** : Bol additionnel / Additional bowl
- **PSE facultative n° 4** : Feuillet en PTFE pour bol / PTFE foil for bowl
- **PSE facultative n° 5** : Dispositif de levage pour soulever le cylindre / Lifting out device for lifting out the cylinder
- **PSE facultative n° 6** : Protocole IQ/OQ / IQ/OQ protocol

6.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

Article 7 - Critères d'attribution et choix de l'offre

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du lot n° 1 et du lot n° 2 :

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	45
	<i>Au regard du mémoire technique et des fiches techniques du matériel proposé</i>	
1.1	Qualités des spécifications et requis techniques proposées	15

1.2	Qualités des spécifications de performances et dimensionnelles proposées	10

1.3	Qualités des spécifications fonctionnelles proposées	10

1.4	Qualités des spécifications matière et matériel proposées	10

2	Prix	35
	<i>Au regard de l'acte d'engagement (article B1)</i>	
3	Délai de livraison	5
	<i>Au regard de l'acte d'engagement (article B5)</i>	
4	Service après-vente	5
	<i>Qualité du service après-vente (SAV) proposée et contenu de la garantie constructeur proposé</i>	
5	Considérations environnementales	10
	<i>Au regard du mémoire technique et tout document joint en annexe</i>	
5.1	Durée de disponibilité et de commercialisation des pièces détachées par rapport à la date d'acquisition des équipements	5

5.2	Charte RSE et procédures internes et certifications environnementales	5

Pondération totale des critères d'attribution		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Article 8 - Modalités de remise des plis

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : www.marches-publics.gouv.fr

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

Cette copie de sauvegarde doit comporter la mention lisible :

« Copie de sauvegarde – MARCHÉ 2026-002 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN FERMENTEUR ET D'UNE CENTRIFUGEUSE TUBULAIRE – LOT N° ... »

La copie de sauvegarde adressée par support papier :

Le pli fermé est envoyé par tout moyen permettant de donner une date certaine, à l'adresse suivante :

INSA de Toulouse
Pôle Marchés
Bâtiment 17
135 Avenue de Ranguel
31077 TOULOUSE CEDEX 4

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

Article 9 - Attribution du marché

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- L'attestation d'assurance reprise dans le présent Règlement de la consultation (RC).
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

Article 10 - Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de Toulouse
Tél. : 05 62 73 57 57
Email : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal administratif de Toulouse
Tél. : 05 62 73 57 57
Email : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.